



## Déclarer une maison inhabitable

Par **factoser**, le **15/02/2019** à **11:15**

Bonjour

Ma fille souhaite acquérir une maison ancienne sur une parcelle boisée ,pour des raisons que j'ignore la mairie s'oppose à ce projet et tente de dissuader de l'achat . Je précise que cette maison est inhabité depuis une dizaine d'années mais que le propriétaire paye toujours son abonement d'eau . Après des tracas sur le chemin d'accès le maire dis qu'il pourrait déclarer la maison inhabitable et de fait bloquer toute possibilité de travaux . Cest à ni rien comprendre .Quelle sont les critères et la légalité d'une pareil démarche ?

merci

Par **youris**, le **15/02/2019** à **11:21**

bonjour,

je ne vois pas à quel titre, un maire peut s'opposer à la vente d'un bien immobilier privé ni même interdire de faire des travaux dans un bien privé.

salutations

Par **factoser**, le **16/02/2019** à **14:05**

moi aussi cela m'étonne ? merci

Par **Visiteur**, le **16/02/2019** à **18:01**

Bonjour

Le seul cas est celui de l'inhabitabilité pour péril, mais la procédure de péril s'applique à la solidité du bâti et non à son état dont les désordres sont traités par la procédure d'insalubrité.